

Dans sa séance du 21 juin 2022 le conseil municipal de la commune de Thônex a pris les délibérations suivantes :

1. Approuvé le procès-verbal de la séance du 10 mai 2022
2. Voté un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 4'083'041.- pour le transfert des parcelles 5138, 5139, 5119 et 3115 à la promenade des Oiseaux 7 à 11 du cadastre de la commune de Thônex, du patrimoine financier au patrimoine administratif et amortissement extraordinaire de la valeur de ces parcelles sur l'exercice 2022 et demande d'un crédit d'engagement de 1'698'000.- en vue de la réalisation du parc Marcelly
3. Voté un crédit d'étude de CHF 58'000.- pour l'étude de variantes du PLQ 29829 sur le périmètre Miribel
4. Voté un crédit complémentaire de CHF 330'000.- pour la pose de panneaux photovoltaïques à l'école Pont-Bochet

*Le dispositif complet des délibérations est affiché sur le panneau officiel de la Mairie*

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

\* Le délai référendaire expire le 09.09.2022

Thônex, le 27 juin 2022

Richard Stark  
Président du conseil  
municipal 2022-2023